FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES ROYALES EN FRANCE DE LA FIN DU VIII° SIÈCLE À 1285

PAR

ALAIN BRANDENBURG

SOURCES

Les renseignements sont dispersés. Les chroniques ont fourni la matière de la première partie. Les séries H et Q des archives départementales, celle de la seconde et de la troisième, en les complétant par les notes manuscrites des érudits des xyme et xyme siècles.

PREMIÈRE PARTIE FUNÉRAILLES

CHAPITRE PREMIER

LES FUNÉRAILLES

D'après les textes qui nous sont parvenus, les funérailles des souverains mérovingiens ne se différenciaient pas de celles des hauts personnages du temps. Il semble qu'il en ait été de même jusqu'à la fin de l'époque carolingienne, car, quoiqu'un cérémonial du sacre ait été établi dès le 1xe siècle, ce n'est qu'en 986 que le caractère royal d'un défunt fut marqué pour la première fois. Richer nous a laissé la description du convoi qui accompagna le corps de Lothaire à Saint-Remi de Reims.

On disposa, sur un lit décoré des insigna, le roi revêtu d'un manteau de pourpre orné de pierres précieuses et brodé d'or. Les grands du royaume le portèrent sur leurs épaules; au-devant, s'avançaient les évêques et les clercs, parmi eux marchait en pleurant celui qui portait, avec beaucoup d'autres

insigna, la couronne du roi. Le chant funèbre était accompagné de sanglots. Les vassaux défilaient à leur rang, le reste du cortège suivait en pleurant. Le fait de revêtir le mort des attributs royaux n'étant nullement attesté auparavant dans l'occident barbare, il est tentant d'y voir l'influence du rite des funérailles byzantines : le corps de l'empereur revêtu des « insignes » impériaux était exposé sur un lit somptueusement décoré, placé sous les portiques du triclinium. Le cérémonial de l'orient pourrait avoir été transmis, à la fin du xe siècle, en Gaule; car il semble qu'il faille écarter une filiation directe avec l'« apothéose », décrite par Dom Cassius et par Hérodien, ces auteurs n'ayant été connus en Occident qu'à la Renaissance. Il faut attendre la fin du XIIe siècle pour voir qu'Henri le Jeune († 1181), fils d'Henri Plantagenet, a été porté à Rouen, après sa mort, « enveloppé royalement dans les vêtements de lin qu'il portait le jour de son sacre ». Henri II, lui-même, fut revêtu d'un vêtement royal; on le para des regalia : couronne, sceptre, épée... Le premier capétien dont le corps fut paré des insignes royaux fut Philippe-Auguste (1223). Il y a sans doute lieu d'y voir une influence anglaise. La coutume fut fidèlement observée jusqu'au xvie siècle, sauf quand le souverain mourait loin de Paris. Blanche de Castille fut la première reine à bénéficier de ces honneurs.

CHAPITRE II

TRANSPORT DU CORPS

Si, au début de l'époque mérovingienne, subsistaient certaines connaissances en matière d'embaumement (ainsi, l'injection d'un liquide conservateur dans les poumons d'Arnegonde, v. 565-570), celles-ci ne tardèrent pas à se perdre. La nécessité dans laquelle on se trouva de transporter au loin les corps obligea toutefois à tenter de les conserver; on dut recourir à des moyens barbares et très peu efficaces : l'éviscération ou la « décoction ». Dans le premier cas, après avoir enlevé les intestins, on tentait d'arrêter la décomposition au moyen de sels, d'aromates ou de vins. Le corps de Charles le Chauve, mort dans la vallée de la Maurienne, dut, malgré cette opération, être abandonné à Nantua, Cette pratique primitive semble avoir été courante dans l'empire : les restes d'Otton Ier, Otton II et Otton III, puis ceux des empereurs saliens la subirent. Elle réapparut en France en 1040: Foulques Nerra, mort à Metz, fut éviscéré pour être ramené à Beaulieu. Elle ne devint toutefois fréquente qu'au XIIe siècle : elle fut pratiquée sur le corps de Baudoin Ier de Jerusalem († 1118) par son cuisinier, sur celui d'Henri Ier par un boucher. Louis VIII, étant mort à Montpensier, fut le premier roi de France à être éviscéré : il fallait en effet ramener son corps jusqu'à Saint-Denis. Lorsque la distance était trop grande, l'éviscération ne pouvait suffire et il fallait recourir à la « décoction ». Cette pratique était déjà utilisée dans l'empire, depuis la fin du xe siècle, sous le nom de mos germanicus. On séparait les os de la chair en faisant bouillir le cadavre dans du vin. On en usa ainsi pour Louis IX, mort à Tunis. Boniface VIII, inquiet de la généralisation de telles pratiques, les interdit en 1299. S'il semble que la « décoction » disparut, du moins en France, l'éviscération continua d'être pratiquée d'une manière courante, même quand les circonstances ne l'imposaient pas.

CHAPITRE III

INHUMATION

L'interdiction de principe, formulée par les juristes romains, d'enterrer un mort avec un mobilier funéraire somptueux, était en contradiction avec les coutumes germaniques. La découverte de la tombe de Childéric Ier, en 1653, à Tournai, de celle de Childéric à Saint-Germain-des-Prés (xviie siècle), et, tout récemment, de celle d'Arnegonde à Saint-Denis ont révélé la magnificence des sépultures mérovingiennes. Aucune tombe de souverain carolingien n'a été retrouvée intacte. En 1239, l'abbé Thiébaut, en agrandissant le chœur de Saint-Arnoul à Metz, découvrit des « tombes royales et princières », sans doute carolingiennes, dont la richesse ne le cédait en rien à celle de l'époque précédente, avec des anneaux, des bâtons (baculi) et des vêtements « royaux »; on y trouva aussi des couronnes.

Or la coutume de se faire enterrer avec de tels emblèmes est attestée chez les empereurs saliens, il est donc possible qu'elle remonte à l'époque carolingienne. Toutefois, la première couronne funéraire trouvée en France est celle de la reine Ingeburge : elle était de cuivre. Un tel dépôt devint courant par la suite. Il y a lieu, à notre avis, de distinguer la raison du dépôt des « anneaux sigillaires », constant à l'époque mérovingienne, de celui des matrices de sceaux, absolument exceptionnel et constaté uniquement de 1160 à 1190. L'usage des souverains mérovingiens de se faire enterrer avec un anneau ne se distingue pas de celui des riches qui le font également. En revanche, dans toutes les sépultures royales postérieures qui nous sont parvenues intactes, aucune, à l'exception de celles de Constance de Castille, de celle de Louis VII et de celle d'Isabelle de Hainaut, ne contenait de matrice de sceaux. Il faut voir dans cette différence la crainte d'un viol de sépulture, et, dans les exemples contraires, des cas exceptionnels. L'usage de placer un sceptre dans les tombeaux royaux, attesté avec Louis VII (sceptre d'argent), Louis VIII (sceptre de cuivre), semble devenir constant au xIVe siècle.

DEUXIÈME PARTIE SÉPULTURES

CHAPITRE PREMIER

LES SÉPULTURES DES SOUVERAINS MÉROVINGIENS

Les souverains mérovingiens se sont fait inhumer dans des basiliques extra muros de Paris ou de ses environs. Clovis fonde avec Clotilde la basilique des Saints-Apôtres, qui reçut leurs corps avec ceux de leur fille et de leurs petitsenfants. Childebert, ayant fondé la basilique de Saint-Vincent à Paris, s'y fit

enterrer avec sa femme Ultrogothe; Chipéric Ier et Frédégonde, Clotaire II et Bertrude, Childéric II et Bilihilde l'y suivirent. Pendant plus d'un siècle (558-675), les souverains mérovingiens s'y firent ensevelir. Dagobert fit exception en tant que restaurateur de Saint-Denis : il y élit sa sépulture. Les autres souverains furent enterrés dans des basiliques qu'ils avaient fondées : Clotaire Ier et Sigebert Ier à Saint-Médard de Soissons, Brunehaut à Saint-Martin d'Autun, Mathilde et Clotaire II, son fils, à Chelles. D'autres basiliques funéraires étaient plus éloignées de Paris : Radegonde, ayant fondé Sainte-Marie-hors-les-Murs, y fut inhumée; de même, Gontran à Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône, Sigebert II, fils de Dagobert, à Saint-Martin de Metz et Dagobert, son fils, à Saint-Remy de Stenay, Thierry III à Saint-Vaast d'Arras. Les annales ne nous fournissent pas d'indication sur les lieux de sépulture des derniers mérovingiens.

CHAPITRE II

LES SÉPULTURES DES ROIS CAROLINGIENS

Le choix des souverains carolingiens se porta sur des églises situées à l'est de la France actuelle, dont Saint-Denis se trouve être la plus occidentale. Outre celle-ci, ils élirent Saint-Arnoul de Metz et Saint-Remi de Reims. Charlemagne fut enterré à Aix-la-Chapelle, bien que, dans sa jeunesse, il ait demandé à reposer auprès de son père, à Saint-Denis; mais ses familiers ne se souvenaient plus de ce vœu. Saint-Arnoul était, pour les carolingiens, un véritable sanctuaire familial, celui où reposait leur aïeul, Arnoul évêque de Metz. Des reines, des princesses et des princes carolingiens s'y firent aussi ensevelir. L'abbé Thiébaut, en 1239, retrouva leur corps. Mais la basilique s'illustra en recevant le corps de l'empereur Louis le Pieux. Le roi Eudes s'étant réservé l'abbatiale de Saint-Denis, les derniers rois carolingiens s'en écartèrent et choisirent Saint-Remi de Reims. Toutefois, leurs dernières volontés ne furent pas toujours respectées; plusieurs d'entre eux furent enterrés à l'endroit même où ils moururent, leurs familiers refusant de transporter leur corps : ainsi Louis II et Louis V à Saint-Corneille de Compiègne, Charles le Simple à Saint-Fursy de Péronne.

CHAPITRE III

SAINT-DENIS « CIMETIÈRE AUX ROIS »

La faveur des souverains mérovingiens envers la basilique de Saint-Denis se manifesta dès la seconde moitié du vie siècle. Une des femmes de Clotaire Ier, la reine Arnegonde, y fut enterrée vers 565-570. En 580, Chilpéric Ier, fils d'Arnegonde, y inhume son jeune fils Dagobert, mort à Braîne. Dagobert Ier, bienfaiteur de la basilique, y fit inhumer son beau-frère, Landegisèle, puis y élit aussi sa sépulture. Sa femme Nanthilde et son fils Clovis y furent aussi inhumés. L'accession au pouvoir des pippinides devait assurer la fortune de la basilique. Charles Martel, en choisissant d'y reposer, devait faire de Saint-Denis le « cimetière aux rois » (Grandes chroniques, V, p. 35). Son fils Pépin fut enseveli « adenz », les pieds tournés à l'occident, ante limina basilicae, comme

demanda à l'être Angilbert. Charlemagne fit édifier sur sa tombe un augmentum, dont M. Crosby a retrouvé les fondations. Charles le Chauve choisit en revanche de reposer entre l'autel de la Trinité et le Gazofilacium. A partir du moment où Eudes se réserva la charge abbatiale, tous les rois de France, à l'exception de trois d'entre eux, reposèrent à Saint-Denis. Ils furent tous placés, jusqu'en 1137, devant l'autel de la Trinité. Louis VI fut à sa demande, et malgré la mauvaise volonté des religieux, déposé derrière cet autel. Louis IX n'entendit pas donner à ses proches l'honneur de reposer au milieu des rois. Mais ces dernières volontés ne furent pas respectées, et Philippe III l'accorda à Jean Tristan et à Alphonse de Poitiers, ses oncles. Jusqu'en 1271, les reines sont rarement ensevelies à Saint-Denis: seules, Constance d'Arles et Constance de Castille y reposèrent. Ingeburge, qui en exprima le désir dans son testament, fut enterrée à Saint-Jean-en-l'Île, à Corbeil. Louis IX ordonna à Matthieu de Vendôme de faire élever des monuments commémoratifs. Ils furent disposés entre les piliers de la croisée du transept, d'une façon régulière; au sud, ceux de la race de Charlemagne, au nord, ceux de la race d'Hugues Capet. Les rois les plus anciens se trouvaient à l'ouest, les plus récents à l'est. Mais dès la mort de Philippe III cet ordre fut modifié.

CHAPITRE IV

SAINT-DENIS ET LES ROIS DE FRANCE

De même que Reims était le lieu de couronnement des rois de France, Saint-Denis devint celui de leur sépulture. Les religieux surent établir entre ces deux sanctuaires de la monarchie un lien subtil. Louis VI remet en 1120 la couronne de son père à l'abbaye, car « selon le droit et la coutume, toutes les couronnes des rois défunts appartiennent aux religieux » (Suger).

Cette tradition devait remonter à l'époque carolingienne, car, à sa mort, Raoul légua sa couronne à Sainte-Colombe de Sens. A la fin du IXe siècle, le trésor de Saint-Denis possédait deux bonnets (?): faislum, deux diadèmes et une couronne. Dans son testament, Philippe-Auguste légua ses couronnes, que Louis VIII racheta à l'abbaye, mais, en 1261, Louis IX les restitua. Outre les couronnes, dont la possession lui fut ainsi reconnue, l'abbaye gardait en dépôt les insigna. Dès la fin du XIIe siècle, l'abbé de Saint-Denis recevait, après le sacre du roi à Reims, les regalia, nécessaires à la cérémonie. Louis IX leur reconnut ce privilège à condition de les rendre en cas de besoin. Pour se faire reconnaître de tels dons, les religieux n'avaient pas hésité à fabriquer des faux, dont le plus important fut la fausse donation de 813 (XIIe siècle).

CHAPITRE V

SÉPULTURES DES ROIS, REINES ET PRINCES CAPÉTIENS EN DEHORS DE SAINT-DENIS

Rois. — Seuls, Philippe I^{er}, Louis VII et Louis XI élirent leur sépulture en dehors de l'abbatiale de Saint-Denis. Le choix de Saint-Benoît-sur-Loire par Philippe I^{er} n'obeissait pas seulement à des motifs d'humilité, mais aussi

à des considérations politiques. Celui de Louis VII se porta sur une abbaye cistercienne, Barbeau, dont il était le fondateur.

Reines. — Jusqu'en 1271, la plupart des reines de France furent ensevelies en dehors de Saint-Denis, Suzanne, la première femme de Robert le Pieux, fut enterrée à Blandigny. Le lieu de sépulture de la reine Anne de Russie ne nous est pas connu, de même que celui de Bertrade de Flandre, première femme de Philippe Ier. Bertrade de Montfort fut ensevelie au prieuré de Haute-Bruyère, qui devint par la suite la nécropole de la famille de Montfort. Adélaïde de Savoie fut inhumée à Saint-Pierre de Montmartre où elle s'était retirée avant de mourir. A la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe siècle, Notre-Dame de Paris attira spécialement la faveur de Philippe-Auguste qui y fit ensevelir ses proches : Geoffroy Plantegenet, Isabelle de Hainaut, une de ses filles et Philippe, son petit-fils. Agnès de Méranie fut enterrée à Saint-Corentin de Mantes. Adèle de Champagne, à qui le chapitre général de l'ordre de Cîteaux refusa de reposer à Barbeau, auprès de son mari Louis VII, fut enterrée à Pontigny auprès de son père. Ingeburge le fut à Saint-Jean-en-l'Île qu'elle avait fondée. Blanche de Castille, fondatrice de Maubuisson dont elle avait revêtu l'habit peu avant sa mort, lui légua son corps. Mais à partir de la mort d'Isabelle d'Aragon (1271), la plupart des reines de France reposèrent à Saint-Denis.

Princes capétiens. — Ils ne furent presque jamais inhumés à Saint-Denis; Philippe Hurepel fut une exception dont Louis IX refusa qu'elle se renouvelât. Au début du XIII^e siècle, le lieu d'inhumation des fils de roi morts en bas âge varia; Notre-Dame de Paris, la collégiale de Poissy reçurent successivement leurs corps. Louis IX voulut faire de Royaumont la nécropole des enfants des rois : Philippe-Dagobert, Blanche, Jean et Louis y furent ensevelis. Après la mort de Louis IX, Royaumont est abandonné.

Sépulture des entrailles. — L'éviscération d'un corps nécessitait une double sépulture, celle du corps que l'on rapportait, celle des entrailles enterrées à l'endroit du décès. Elle n'était primitivement pas tenue pour honorable : Richard Cœur-de-Lion légua les siennes aux Poitevins en signe de mépris. On a pensé que celles de Philippe Auguste avaient été déposées à Notre-Dame de Mantes, mais nous savons qu'il ne fut pas éviscéré. Le premier roi de France à avoir une sépulture d'entrailles est Louis VIII; elles furent déposées en Auvergne. Celles de Louis IX le furent à Monréale, et celles de Philippe III dans la cathédrale de Narbonne. On voit ainsi que les funérailles d'entrailles avaient acquis un caractère honorable.

Sépultures du cœur. — L'un des premiers exemples, en France, est celui de Robert d'Arbrissel qui, par ses dernières volontés, partagea son corps et donna son cœur à l'abbaye d'Orsan. Le caractère honorifique d'une telle sépulture est indéniable. A la fin du XII^e siècle, une telle pratique est courante chez les plantegenets. La première personne royale qui donna ainsi son cœur fut Blanche de Castille. Le cœur de Louis IX fut déposé selon toute probabilité à Saint-Denis, sinon à Monréale, mais certainement pas à la Sainte-Chapelle de Paris. Pour la possession de celui de Philippe III, une véritable lutte s'engagea entre les religieux de Saint-Denis et les frères prêcheurs de Paris, à qui Philippe le Bel l'avait promis. Ces derniers le conservèrent.

TROISIÈME PARTIE COMMÉMORATION

CHAPITRE PREMIER

ANNIVERSAIRES

Fondations. — Les souverains mérovingiens semblent s'être assez peu souciés des anniversaires à célébrer après leur mort, du moins si l'on en juge d'après les quelques diplômes que nous possédons. En revanche, certains carolingiens s'en préoccupèrent spécialement : ainsi Charles le Chauve et Charles le Simple. Ils fondèrent le plus souvent des repas à servir le jour anniversaire de leur naissance, de leur sacre ou de leur mariage, en stipulant que ces anniversaires seraient ensuite célébrés le jour de leur mort. Deux diplômes de Charles le Chauve furent particulièrement importants en la matière, tous deux en faveur de l'abbave de Saint-Denis. Dans le premier, le roi donna la villa de Senlisse-en-Parisis : chaque jour, un prêtre devait célébrer l'office à son intention (sept. 861). Dans le second, la « donation de Rueil » (mars 875), il fonda pour ses proches une série d'anniversaires, ajoutant que sept lampes brûleraient devant l'autel de la Trinité, chacune en mémoire d'un de ses parents. Charles le Simple, en plus des fondations de repas, demanda aux religieux de célébrer à son intention un certain nombre de prières qu'il indique expressément. En mai 918, il établit, dans la chapelle Saint-Clément du palais de Compiègne. une custodia canonicorum, chargée de prier jour et nuit pour lui et sa femme Frédéronne. Les rois semblent par la suite se désintéresser de leur anniversaire. En 1069, Philippe Ier demanda au chapitre de la cathédrale d'Orléans de célébrer son anniversaire après sa mort. Louis VI fonde celui de son père à Saint-Benoît-sur-Loire. A la fin du XIIe siècle, apparaissent dans l'entourage royal des chapellenies. Philippe Auguste en fonda un grand nombre à Notre-Dame de Paris, en mémoire des princes et de sa femme qui y avaient été inhumés. D'autres chapellenies furent créées au cours du XIIIe siècle, mais en moins grand nombre.

Célébrations des anniversaires. — Le premier anniversaire est, à Saint-Denis, celui de Dagobert I^{er}, qui est considéré comme le «fondateur» de l'abbaye. Par une charte de 1108, l'abbé Adam institue une cérémonie où le caractère royal du personnage est nettement indiqué : c'est une compensation de l'inhumation de Philippe I^{er} à Saint-Benoît-sur-Loire. Par la suite, Suger fonda ceux de Louis VI et de Charles le Chauve, mais ils n'eurent pas la même solennité. Grâce à l'Extrait de l'ancien cérémonial de Saint-Denis, nous connaissons les divers degrés de solennité que les religieux ont voulu donner à chacun des anniversaires des rois. A ceux de Charles le Chauve, Robert le Pieux, Louis VI et Philippe Auguste, on récitait une sententia. Au xviiie siècle, seuls restaient solennels ceux de Dagobert, Charles le Chauve et Philippe Auguste. Ceux de

Louis VIII, Philippe de Boulogne, Blanche de Castille, Alphonse de Poitiers étaient moins solennels. En revanche, ceux d'Henri I^{er} et de Constance de Castille étaient ordinaires. On associait souvent à la célébration de l'anniversaire un objet qui avait appartenu au défunt.

CHAPITRE II

LES TOMBEAUX

Les premiers monuments élevés sur la tombe d'un roi le furent à Saint-Germain-des-Prés: Childebert, Chilpéric Ier et Frédégonde. Les deux premiers sont des dalles en cuvette, dans l'épaisseur de laquelle l'effigie est sculptée en réserve. Le type de la dalle incrustée, représenté aujourd'hui par l'exemplaire unique de la tombe de Frédégonde, devait être répandu à l'époque. Les monuments sont contemporains du chœur de Saint-Germain-des-Prés (vers 1150-1163). A la fin du siècle, Étienne de Tournai fit faire le gisant du roi Clovis Ier, aujourd'hui à Saint-Denis, mais très remanié au xvIIe siècle; deux petites statues représentant Louis IV et Lothaire assis « en majesté » furent élevées sur les tombes de ces rois. Adèle de Champagne plaça un gisant de pierre, orné de gemmes, sur la tombe de son mari à Barbeau (1180-1206). Le thème iconographique semble alors fixé : le roi est représenté, la tête couronnée, portant dans la main droite le sceptre et soutenant de la gauche l'attache de son manteau. Au cours du XIIIe siècle, un animal fut placé aux pieds du gisant. A Saint-Médard de Soissons, outre les plaques tombales disposées respectivement sur les tombes de Clotaire Ier et de Sigebert Ier, deux statues en ronde-bosse représentaient ces rois. Les gisants de Raoul, de Clotaire III et de Thierry III ne nous sont plus connus que par des dessins. Celui de Philippe Ier, trop restauré, n'offre plus qu'une idée approximative de son état primitif (XIIIº siècle). Au XIIIº siècle, la faveur est aux tombes de métal. La plupart ont disparu. Nous ne conservons plus que la plaque d'émail de Jean de France († 1248), autrefois à Royaumont. Des tombes de cuivre furent fréquemment exécutées à cette époque, ainsi celles de Charles le Chauve représenté en empereur, Ingeburge et Blanche de Castille. On fit également des tombes d'orfèvrerie : ainsi celle de Philippe Auguste (avant le milieu du XIIIe siècle); celles de Louis VIII et Louis IX sont plus récentes (vers 1287-1288). Les gisants élevés dans l'abbave de Royaumont sont d'un type nouveau (Philippe-Dagobert et Louis de France, † 1261) : la dalle est posée sur un soubassement sur lequel est sculpté le cortège funèbre; l'un des monuments représente le convoi en marche, thème qui connut par la suite une grande faveur. A cette époque, vers 1263-1264, Louis IX ordonna à Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, d'élever à la mémoire de ses ancêtres seize monuments commémoratifs. L'abbaye de Saint-Denis ne semble avoir admis que fort tardivement l'idée que des gisants pouvaient être placés sur les tombes royales. Pour conserver les entrailles de sa femme, Isabelle d'Aragon, morte à Cozenza (1271), Philippe III fit élever par un artiste d'Ile-de-France un monument exceptionnel : le roi et la reine sont à genoux de part et d'autre de la Vierge, debout. L'assymétrie du visage de la reine a fait croire qu'il s'agissait d'un masque mortuaire; un défaut de la pierre paraît suffire à l'expliquer. Si le gisant de

Philippe III à Saint-Denis est le premier exemple d'une sculpture où les plis s'écrasent sur le corps, l'idéalisation du visage du roi fait penser qu'il n'a pas été exécuté non plus d'après l'empreinte d'un masque mortuaire; d'ailleurs, l'existence de ces masques n'est pas attestée par les documents avant la mort de Charles VII.

APPENDICES

Catalogue des tombeaux des rois de France. Cartes. Augustanian and a later of the special and a second and a